

**ASSEMBLÉE NATIONALE**22 novembre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° AS277

présenté par

Mme Valentin, Mme Gruet, M. Jean-Pierre Vigier et M. Brigand

**ARTICLE 20**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° bis La deuxième phrase du premier alinéa est complétée par les mots : « comme à des tiers-lieux de prévention dans les déserts médicaux ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La consultation de prévention à des âges clés de la vie est un dispositif essentiel pour permettre d'améliorer le parcours santé, de sensibiliser, de conseiller et de prescrire des changements d'habitudes de vie pour son activité physique et son alimentation, comme d'effectuer des dépistages, vacciner et assurer un suivi thérapeutique. Ce dispositif renvoie aux professionnels de soins libéraux, de moins en moins représentés dans 80 % du territoire, en zone rurale, qui représente 20 % de la population. Les déserts médicaux sont aussi des déserts de prévention, et des déserts numériques où l'information est peu accessible. Apporter une information de proximité, un lieu de vie et une programmation de rencontres avec des professionnels de santé, mais également de la nutrition et de l'activité physique et sportive pour une prévention plus accessible aux plus isolés devient essentiel pour endiguer les conséquences sur la santé et la longévité des habitants de ces territoires coupés de l'offre de soins.